

ABONNEMENT

Saumur : Un an 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 JUIN

SON PREMIER DISCOURS

Enfin le général député Boulanger a fait son début au Palais Bourbon.

Le discours qu'il a prononcé peut se diviser en deux parties :

1. Le tableau de la situation parlementaire et gouvernementale ;

2. Ses idées en fait de revision constitutionnelle.

La première partie a provoqué de véritables hurlements sur les bancs de la majorité républicaine. Ce qui se comprend. Non pas que l'orateur ait dit quelque chose de nouveau. Non, tout ce qu'il a dit, les députés de la droite l'ont déjà dit cent fois.

A peine arrivés au Palais-Bourbon, les députés se distribuent en groupes, et, au lieu de suivre une politique purement nationale, ils ne servent que des intérêts de parti et des ambitions de coterie. Ce sont ces groupes, tantôt divisés et tantôt coalisés, qui disposent du gouvernement. Les ministres n'ont point et ne peuvent point avoir de politique propre ; ils sont le plus souvent les agents serviles des coalitions parlementaires qui les ont poussés au pouvoir ; et il faut que, au risque de désorganiser l'administration tout entière, ils paient en complaisances, en faveurs, en choix souvent déplorable dans le personnel, le crédit éphémère qu'on leur ouvre.

Eh bien, mais tout cela est la vérité même. Nous avouons, de plus, que jamais les états de service de la République actuelle n'avaient été aussi nettement et aussi fidèlement résumés.

La majorité a grondé comme une ménagerie d'animaux affamés auxquels on voudrait arracher leurs os. Le président Méline, perdant son sang-froid, a essayé de troubler l'orateur par des interruptions peu spirituelles. Et M. Floquet, président du conseil, a fait une de ces réponses ampoulées où la prétention le dispute à l'insignifiance.

Il est fâcheux que la seconde partie du

discours du brave général ne vaille pas la première. Excellent dans l'attaque, il s'est montré fastidieux dans l'exposé de ses plans de revision. Là, il n'y a rien à retenir. Et il ne faut pas s'en étonner, car les vices signalés par l'orateur sont les vices inséparables du régime républicain.

Pour les supprimer il n'y a pas d'autre moyen que de faire disparaître la République elle-même, ce régime des groupes et des coteries perpétuelles.

La conclusion de ce début du député du Nord a été que la Chambre ne veut ni de la revision, ni de la dissolution. Ces messieurs de la gauche se trouvent bien à table, et ils veulent y rester jusqu'à la dernière miette. Voilà pourquoi ils ont voté l'impression et l'affichage, dans toutes les communes de France, de la péroraison vide et déclamatoire bafouillée contre la revision par M. Floquet, ce radical singulier auquel on n'a donné un portefeuille que pour faire cette revision qu'il ne fera pas.

LETTRE PARLEMENTAIRE

L'agitation parlementaire soulevée par les incidents de la séance boulangiste a laissé des traces. Dans les couloirs de la Chambre, vive animation. On y commente et discute les conséquences de la bataille. On compte les victimes. On est parfaitement unanime, en dépit des appréciations erronées inspirées par la malveillance de certaines feuilles, à reconnaître que l'attitude de la Droite monarchique a été des plus correctes. Les députés de la Droite sont restés fidèles à leur programme et la déclaration de leur président, M. le duc de Doudeauville, paraît, de l'aveu des républicains eux-mêmes, d'une irréprochable netteté comme d'une loyauté parfaite. Le pays ne peut se méprendre : il sait quel but poursuit l'opposition monarchique, fidèle à son programme de gouvernement.

Dans l'enceinte législative, l'agitation s'est aussi manifestée dès le début. A propos des rectifications apportées au procès-verbal, M. Félix Pyat a jugé convenable, après

avoir déclaré qu'il acceptait le rappel à l'ordre dont il avait été gratifié par le président de son choix, de jeter un défi insultant « au courageux réactionnaire » qui l'avait qualifié de « révolutionnaire prudent ». L'honorable M. Sevaistre a déclaré qu'il n'attachait aucune importance à un tel démenti à cause de l'âge de son adversaire. Oublieux de « sa prudence », celui-ci s'est avancé jusqu'aux pieds de la tribune et, assisté de son collègue Camélinat, en compagnie duquel il a été rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal, il a vomi les épithètes de bon goût qui ornent le vocabulaire communard. M. Sevaistre, dédaignant les injures qui partent de telles bouches... était résolu à démontrer, documents en mains, que M. Pyat s'était, en plusieurs circonstances, dérobé aux conséquences de ses actes.... L'histoire de la Commune, par Vermorel, lui eut fourni d'instructifs renseignements, mais les républicains de l'extrême-gauche ont tenu à couvrir leur collègue, et ils sont parvenus, par leur boucan, à empêcher l'orateur de faire sa démonstration ; ils ont eu l'impudence de lui refuser la parole. Telle est la liberté de la tribune... pour certains députés.

INFORMATIONS

LE SCRUTIN D'AVANT-HIER

L'urgence sur la proposition de revision déposée à la Chambre par M. le général Boulanger a été repoussée par 359 voix contre 184.

La majorité est exclusivement composée de républicains. La minorité comprend 22 républicains et 459 conservateurs.

Les 22 députés républicains qui ont voté l'urgence sont MM. Andrieux, Borie, Boulanger, Chevillon, Duguyot, Ferroul, Gaillard (Vaucluse), Clovis Hugues, de Jouvenel, Laguerre, Laisant, Laporte (Nièvre), Laur, Le Hérisse, Michelin, Plantéao, Remoiville, Saint-Martin (Vaucluse), de Susini, Théron, Turquet, Vacher.

46 membres se sont abstenus parmi les-

quels 6 conservateurs et 40 républicains. Il y avait 26 membres absents par congé, dont 4 républicains et 6 conservateurs.

M. Lockroy a annoncé qu'il demanderait à la Chambre la mise à l'ordre du jour du projet de concours du monument de la Révolution qui s'élèverait sur l'emplacement des Tuileries.

M. Ferrouillat, ministre de la justice, a soumis à la signature de M. Carnot la nomination de M. Joteau, curé de l'église de Saint-Julien, à Tours, comme évêque de Poitiers.

Le bureau de la Chambre a délibéré samedi sur la situation de M. Wilson, absent des séances depuis plusieurs mois.

L'article 145 du règlement dit que l'indemnité cesse de droit pour tout député absent sans congé.

L'article 146 porte qu'est réputé absent sans congé le député qui, pendant six séances consécutives, n'a pas répondu aux appels nominaux ou n'a pas pris part aux travaux des bureaux ou aux séances publiques.

Le bureau qui avait été saisi de l'affaire par une pétition doit statuer sur le cas de M. Wilson.

Rappelons que depuis des années le docteur Villeneuve, député de la Seine, est enfermé dans une asile d'aliénés. Le bureau de la Chambre serait peut-être bien de statuer en même temps sur ce cas d'un député fou, aussi singulier en son genre que celui de M. Wilson.

On assure que l'affaire Tisza pourrait bien durer quelque temps. En voulant nous donner des marques de sympathie, les Hongrois de l'opposition ministérielle n'auront-ils fait que fournir à M. Tisza le moyen de prononcer de nouveau un discours qui ne pourra être que l'amplification du dernier ?

M. Tisza, cette fois, ne parlera pas sans

30 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA

PETITE-NIÈCE D'O'CONNELL

Ellen était devenue pâle aux premières paroles du curé. Au même instant M. Spelcer se leva, s'inclina, et d'une voix creuse commença la lecture du testament.

Cette lecture ne fut pas longue. Sir Robert déclara d'abord qu'il entendait mourir dans la religion catholique et romaine ; puis, après avoir indiqué tous ses biens dont l'énumération dura près de dix minutes, il institua sa nièce, Ellen Mac-Gaway, sa légataire universelle. Sir Robert remercia ensuite sa pupille, en quelques mots émus, de toutes les joies qu'elle avait apportées dans son foyer désert, ainsi que des exemples de piété qu'elle lui avait donnés, et finissait en lui demandant pardon des torts qu'il avait eus envers elle.

Ellen, tremblante d'émotion, avait caché son visage dans ses mains, incapable de retenir ses larmes.

M. Spelcer, grave et impassible, attendit quelques instants, remit le testament dans son portefeuille, prit son chapeau et se retira discrètement

en disant qu'il allait faire les démarches nécessaires et prévenir immédiatement tous les fermiers et tenanciers d'Ellen. Joyeux et fiers de leur rôle, les quatre pêcheurs l'avaient suivi, après avoir serré la main de leur curé, et jeté un regard sur la jeune fille, qui pleurait près d'eux.

Quand Ellen releva la tête, elle était seule avec le prêtre. Enhardie par le regard du curé, elle se hâta de le remercier.

— C'est à vous que je dois tout, monsieur le curé, à commencer par la conversion de mon oncle.

— Dieu ordonne toutes choses pour notre plus grand bien, miss Ellen, et je ne vous cacherai pas ma joie de voir entre vos mains la fortune de votre oncle.

— Oh ! monsieur le curé, quelle charge ! Ne craignez-vous pas que je n'use pas de cette fortune comme il le faudrait ? Il est si difficile d'être riche !

— Rassurez-vous, mon enfant, lorsqu'on a comme vous connu l'adversité, on est plus fort contre les dangers de la richesse.

— Vous m'aidez, monsieur le curé, vous me dirigez sur ce point comme sur tant d'autres.

— Votre cœur vous inspirera, Ellen.

— Je resterai autant que Dieu me le permettra au milieu des pêcheurs, dans ce village de Dumborough, habitant le Fera-Cottage, essayant de

faire du bien autour de moi.

— Je vous en remercie au nom de mes paroissiens, j'en suis heureux pour leurs familles, pour le pays. Quand l'exemple manque en haut, miss Ellen, quand l'enseignement ne vient pas de sa source, vous savez qu'il est bien difficile de conserver le peuple dans la bonne voie.

— J'espère ne point faillir à cette tâche.

Ellen se leva pour partir.

— Adieu, au plutôt au revoir, monsieur le curé, car je viendrai souvent au village, ajouta-t-elle en souriant.

Le curé, saisi d'une pensée intime qui lui était venue au même instant, leva les yeux au ciel.

Il s'était soudain rappelé le message de la veille.

— Au revoir, mon enfant... et... à bientôt ! dit-il, sans oser exprimer ses sentiments.

Ellen ne remarqua pas ce mouvement. Elle sortit, rêveuse, et reprit le chemin du Fera-Cottage. Le soleil de midi dardait ses rayons de feu sur la plage et faisait étinceler le sable d'un éclat insoutenable au regard. Une chaleur intense montait de la terre, de la mer, de chaque buisson. Les épis, qui jaunissaient, penchaient leurs têtes fatiguées de lumière, et les grands pins tordus, aux pousses vigoureuses, laissaient pendre leurs branches accablées. Ravis de cette surabondance de sève qui éclatait autour d'eux, les grillons chantaient à l'enri, au grand soleil d'été, et les cigales

parasseuses, promenant dans les fleurs leurs longues pattes vertes, jetaient leur note aiguë sur cet accompagnement.

Ellen n'entendait rien, ne voyait rien, elle ne sentait pas la chaleur. Toute à ses pensées, toute au changement total qui venait de s'accomplir dans sa vie, elle se rendait chez elle en réfléchissant à ses nouveaux devoirs, hésitant encore à croire à ce qui venait de se passer, et répondant seulement aux pêcheurs, qui, déjà informés de la bonne nouvelle, s'échelonnaient sur son passage pour la saluer sur le chemin et lui montrer leur joie.

La jeune fille ne changea rien à ses habitudes. Elle rentra au Fera-Cottage, passa tranquillement la journée à s'installer chez elle, non sans songer à sa mère, à cette jeunesse envolée qui lui ramenait tant de souvenirs, et dont elle retrouvait les détails dans son nid d'enfance. Malgré ses vingt-deux ans, Ellen sentait qu'elle n'était plus jeune, et, lorsqu'il lui arrivait de voir dans une glace l'image de sa fraîcheur, de ses yeux brillants, de ses cheveux dorés, elle se disait que l'épreuve forme de singuliers contrastes entre le cœur et les traits. Si on lui avait dit alors que dans son cœur abandonné les fleurs pouvaient renaitre, que rien n'est perdu à cet âge, que le malheur ne laisse de traces ineffaçables que sur les fronts fatigués du combat, elle eût secoué la tête et ne l'eût pas cru.

avoir arrêté avec le comte Kalnoky les termes même de sa réponse.

On affirme que les mêmes idées exprimées l'autre jour se retrouveront dans sa nouvelle harangue. M. Tirza a à cœur, tout en protestant de ses sentiments d'amitié, d'expliquer qu'il n'a rien dit de trop en ce qui concerne la situation de la France envisagée au point de vue des conséquences pour les intérêts hongrois.

M. de Bismarck aura certainement fait honte à M. Tirza de son mutisme, et pour M. Tirza, M. de Bismarck est un de ces hommes auxquels on obéit sans murmurer.

La *Post*, de Strasbourg, organe ultra-allemand, signale ainsi qu'il suit quelques-uns des effets que produira ou qu'a déjà produits l'exigence du passeport :

« La ligne que parcouraient les voyageurs anglais se rendant en France et en Alsace-Lorraine, et de là en Suisse et en Italie, sera abandonnée à l'avenir.

« Les Anglais se rendront dorénavant en Italie en passant par le Sud de la France. Tout le profit que l'Alsace-Lorraine retirait de ce transit sera désormais perdu.

« En général, les étrangers ne visiteront plus guère le pays; ce sera une calamité pour nos hôteliers, qui, avant cela déjà, n'étaient pas couchés sur des roses. Mais ce n'est pas tout: le commerce et les intérêts industriels souffriront cruellement des effets des nouvelles mesures prises par le gouvernement allemand et, à cet égard, il n'y a pas de distinction à faire entre les commerçants indigènes et les commerçants allemands immigrés.

« Dès maintenant, deux maisons de commerce allemandes établies à Strasbourg, et qui y jouissent de la meilleure réputation, nous ont prouvé quel trouble a été apporté dans les affaires par la simple annonce de ces mesures. »

LES CRIMES DE L'ADMINISTRATION

Un de nos confrères de Marseille rapporte que l'un des derniers paquebots venant de Chine a rapatrié après maladie des soldats d'infanterie de marine dans des conditions véritablement déplorables.

« Le croirait-on, ces malheureux ont été embarqués comme passagers de pont; pendant un mois, ils ont dû passer tous les jours et toutes les nuits sur le pont, sans le moindre abri, sans couchettes, sans matelas; obligés de se promener la nuit pour combattre le froid... Deux d'entre eux se sont trouvés si mal, que le médecin du bord dut leur faire donner des couchettes dans le compartiment des troisièmes... Mais un passager protesta contre leur admission, et l'on céda devant sa réclamation. »

Il y a quelques semaines, d'un autre point du littoral partaient de même les réclamations les plus vives contre le service des transports de l'Etat.

L'Etat possède des bateaux-transports et des bateaux-hôpitaux d'un type admirable. Mais l'entretien et l'usage en coûtent fort

cher. Aussi le ministère de la marine a-t-il affrété des bateaux de commerce, qui ne présentent ni le même confortable, ni la même valeur hygiénique, mais qui permettent de sérieuses économies.

Economiser est sage. Encore faut-il que l'économie se concilie avec les sentiments d'humanité.

Des places de 3^e classe pour les pauvres diables à peine guéris qu'on ramenait en France, ce n'eût point été trop de raffinement; et on eût pu employer les bateaux-hôpitaux pour faire voyager des soldats épuisés.

Cette économie si mal placée contraste étrangement avec la prodigalité dont on fait preuve pour d'autres dépenses, lorsqu'il s'agit notamment de transporter, à grands frais, d'une colonie à une autre, aux quatre coins de la carte, des fonctionnaires dont la plus grande partie de la carrière se passe en mutations et en pérégrinations et qui voyagent aux frais de l'Etat, eux, leurs familles, leurs domestiques.

Nous dirons avec le *Journal des Débats* :

« Sur tant d'argent qu'on a dépensé pour assurer à la France et à diverses colonies les services de M. Papinaud, n'aurait-on pas pu réserver une petite somme pour donner un abri et des lits à nos soldats convalescents? »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

VOTE DE NOS DÉPUTÉS

Sur l'ensemble du projet de loi relatif au changement de l'année financière.

Pour, 284. — Contre, 221.

Ont voté contre : MM. Berger, Fairé, général Lacretelle, de la Bourdonnaye, de Maillé, Merlet, de Soland, de Terves.

Sur l'urgence de la proposition de M. le général Boulanger relative à la révision des lois constitutionnelles.

Pour, 481. — Contre, 359.

Tous nos députés ont voté pour, de même que tous les députés de la Vienne, de la Vendée et de l'Indre.

Tramways Saumurois

Monsieur le Directeur,

Les nombreux accidents occasionnés déjà par le tramway, — 43 dites vous, et il faudrait dire probablement davantage, — n'ont atteint jusqu'ici que les voyageurs circulant à l'ancienne manière, à côté des machines employées à la construction de la voie ferrée.

Mais que verrons-nous sur cette voie elle-même, quand l'exploitation y promènera enfin des trains qui pourront avoir jusqu'à 60 mètres de longueur, comme le permet, je crois, l'aimable concession?

J'ignore les conditions contenues dans le cahier des charges en ce qui concerne la construction des rails. Mais il ne faut pas, ce me semble, être grand clerc en pareille matière, pour juger que les rails, tels qu'ils

ont été accrochés sur leurs traverses, sont impropres à une exploitation sérieuse et sans accident.

Le rail d'un chemin de fer, sous le poids d'un train, ne subit pas seulement une pression de haut en bas qui tend à enfoncer les traverses de bois sur lesquels il repose. Il faut encore et surtout qu'il résiste à une pression latérale qui le pousse continuellement à droite ou à gauche, hors de la ligne première où il est fixé.

Cette poussée est sans doute plus ou moins forte selon la vitesse de la marche, mais il est élémentaire que dans les courbes, en raison de la force centrifuge, il est impossible qu'elle ne se produise pas; et que, même en ligne droite, les inégalités inévitables de niveau, qui surviennent entre les rails dès qu'ils ont un peu servi, amènent bientôt ce mouvement de lacet qui agit sur eux pour les écarter l'un de l'autre, en disloquant leur point d'attache sur la traverse.

Le premier soin d'un constructeur de chemin de fer est donc d'assurer très énergiquement le rail contre la dislocation que produit cette poussée.

Le moyen employé dans les lignes sérieuses est assez connu. Le rail est engagé, et forcé avec des coins de bois, dans le creux d'un fort coussinet métallique qui serre le rail à droite et à gauche et qui est fixé lui-même des deux côtés, avec plusieurs bonnes vis, dans la traverse de bois.

Or qu'a-t-on fait dans le tramway saumurois, qui s'offre à voiturier nos denrées et nos personnes?

Le rail, assez léger, et muni d'une semelle également légère qui donne à la section totale de l'objet la forme d'un T renversé (I), est fixé sur la traverse entre deux simples clous.

Je dis des clous et non des vis. Car, si le bout de ces morceaux de fer est façonné en manière de vis, il est notoire que, pour aller plus vite, ces prétendues vis ont été enfoncées dans le bois à la Parisienne, c'est-à-dire à coups de marteau.

Et de plus, ces clous ne traversent même pas le corps de la semelle. Ils sont placés à droite et à gauche, avant seulement sur la semelle par le mince rebord de leurs têtes.

Et c'est ainsi que le rail est invité à tenir bon contre la pression latérale du train dans les courbes et le mouvement de lacet qui, en ligne droite, suffirait seul à l'ébranler.

Oui, certes, nous sommes ici devant un chemin de fer économique. Non seulement le terrain, tout nivelé et affermi d'avance, n'a rien coûté à l'Entreprise — qu'un grand merci aux entremetteurs, avec leur part du gâteau, — mais les soumissionnaires ont eu la bride belle pour n'entamer que le moins possible les douze cents cinquante mille francs souscrits — en peinture — dans l'acte constitutif et notarié de la société.

Que l'on bâcle ainsi un chemin de ballast pour conduire au pas des chevaux, pendant quelques semaines, quelques wagonnets de

terrassement, à la bonne heure; mais un vrai chemin de fer, apte à payer des dividendes et à promener des voyageurs sans qu'ils aient besoin de faire leur testament, jamais de la vie!

Laissez venir la pourriture inévitable du bois dans les traverses, ou supposez seulement ça et là quelques pailles dans le métal des clous ou de la semelle, et dites-moi combien de temps ce chef-d'œuvre de progrès et de profits pourra marcher sans encombre, sur une route bordée presque partout de talus profonds.

Or ces talus de l'ancienne route, — en simple terre, sans aucun contrefort de pierres, — arrivent même si près des rails en certains endroits qu'on se demande si le seul poids du train ne suffira pas à l'entraîner dans les prés.

Par l'audace des uns et l'inertie des autres (à qui pourtant en ce moment nous n'apprenons rien), tout est possible, jusqu'à nouvel ordre, dans le temps où nous sommes.

Mais si les commissions gouvernementales et municipales, qui ont concédé, patronné et soi-disant surveillé cette entreprise, l'acceptent finalement et la livrent au public, d'un cœur léger, dans de pareilles conditions, avouez que pour notre part nous aurons vu de nos yeux un joli *Puffisme*, et que les Américains sont enfoncés.

.... Mais sommes-nous encore en France, dans une France honnête et sérieuse, soigneuse de l'épargne et à tout le moins de la vie de ses enfants?

On dit que non.

Nous verrons bien.

Nous ne pensons pas que les tramways soient aussi près de marcher que semble le croire notre correspondant. La voie a été reprise, il est vrai, sur toute la ligne, et il se peut que l'on songe à la faire recevoir prochainement, mais il est un point auquel on ne touche pas et qui est d'un ordre majeur. Notre honorable correspondant lui-même ne le signale pas.

Le cahier des charges dit, § 10: « Dans les sections où le tramway sera établi dans la chaussée, — et c'est le cas pour toute la ville, — la voie sera en rails à gorge de fer du système dit système Broca.

Or, depuis la tête du pont Cessari, jusqu'au Jagueneau et dans une portion de la rue de Bordeaux, la voie est dans la chaussée, et elle est formée de rails doubles. C'est une infraction trop grossière au cahier des charges et les accidents qui en ont été la conséquence sont trop nombreux pour que M. l'Ingénieur du département passe outre et endosse ce mode de construction. Il engagerait sa responsabilité devant la population tout entière et devant son chef hiérarchique M. le ministre des travaux publics, auquel il pourrait bien être demandé des explications à la tribune pour un tel mépris des clauses d'un cahier de charges.

LA FÊTE-DIEU A NANTES

Nantes a donné dimanche un spectacle magnifique.

Plusieurs jours s'écoulèrent. Le vieux Glenford et sa fidèle Betsy, ravis de la bonne fortune qui arrivait à leur maîtresse, ne cessaient de lui en témoigner leur joie, et les pêcheurs de la côte, songeant à la générosité héréditaire des Mac-Gaway, étaient désormais tranquilles sur le sort de leurs enfants.

Par une fraîche matinée, humide de rosée, Ellen qui était à sa fenêtre vit tout à coup une voiture traverser le village, s'engager dans le chemin du Fern-Cottage et enfin s'arrêter à la porte de la maison. Étonnée, elle regarda la portière s'ouvrir et entendit un cri de surprise en voyant descendre mistress Plumett et sa sœur. Néanmoins, avec la politesse et l'affabilité qui faisaient partie de sa nature, elle secoua rapidement quelques brins de fil blanc attachés à sa robe noire et se rendit au salon. Il n'y avait sur son visage ni rancune ni humeur. Elle s'avança simplement, avec une grâce inconsciente, et répondit aimablement au salut pressé que lui firent tour à tour les deux Anglaises.

Sitôt après les premières phrases banales de toute conversation, mistress Plumett approcha sa chaise de celle de la jeune fille, et, penchant en avant son grand buste maigre, elle commença d'expliquer le but de sa visite.

— Vous n'ignorez pas, miss Ellen, que M. Spelcer, chargé de prévenir vos tenanciers, nous a fait

connaître le testament de sir Glengarry. Nous respectons les volontés dernières de notre oncle, et nous sommes bien résolues à quitter pour jamais Glengarry-Castle, si vous l'exigez. Mais j'avais espéré, miss Mac-Gaway, qu'au nom de mes huit enfants, au nom de notre pauvreté, en souvenir de celui qui fut notre bon oncle, j'obtiendrais de vous que vous ne nous chassiez pas!

Sa voix était devenue plaintive et suppliante; miss Matilda se joignit aux prières de sa sœur.

— Vous ne refuserez pas une pauvre mère chargée de nombreux enfants! s'écria-t-elle.

— Songez que nous avons à peine de quoi vivre!

— Nous comptons sur votre générosité, miss Ellen.

— Vous êtes si bonne! si charitable!

— Nous nous recommandons à votre cœur.

Ellen, qui avait peine à contenir ses sentiments, se demandait où était son devoir. Durant les supplications des deux sœurs, mille impressions diverses avaient passé sur son visage, et plus elles continuaient, plus elle se sentait envahie par un véritable mépris pour ces caractères sans dignité, pour ces esprits avides. Mais la voix de la pitié parla en elle, et, réprimant le dégoût que lui inspiraient les deux suppliantes, elle se leva enfin, les fit taire d'un geste, et, regardant mistress Barbara :

— Si vraiment j'ai le droit de disposer de la

fortune de mon oncle, dit-elle, je n'en resterai pas moins au Fern-Cottage dans ce village, et je vous laisserai volontiers à Glengarry-Castle.

Aussitôt les yeux des deux sœurs brillèrent de joie, non pas de reconnaissance: elles étaient incapables de comprendre le sentiment qui faisait agir leur bienfaitrice; mais elles n'en remercièrent pas moins Ellen avec une véhémence intéressée, qui amena sur les lèvres de la jeune fille un sourire involontaire, immédiatement réprimé.

— Nous vous bénirons toute notre vie, miss Ellen.

— Vous êtes la digne héritière de sir Glengarry!

— Je n'ai fait que mon devoir, murmura Ellen à demi-voix.

Pressées de partir, maintenant qu'elles avaient obtenu ce qu'elles désiraient, mistress Plumett et sa sœur saluèrent humblement celle qui venait de leur donner une preuve si éclatante de sa supériorité, et, baisant les mains d'Ellen avec de nouvelles protestations, elles se retirèrent brusquement.

Restée seule, la jeune fille remonta dans sa chambre, et, suivant des yeux la voiture qui emmenait celles qui avaient tant contribué au malheur de sa vie, elle éprouva ce sentiment délicat et délicieux qui suit une bataille vaillamment gagnée. Le brouillard du matin s'était dissipé: Ellen put apercevoir longtemps encore la sil-

houette des deux sœurs, et, lorsque pour jamais elles eurent disparu à l'horizon, la jeune fille se sentit plus tranquille: il lui semblait qu'elles emportaient avec elles la tristesse et le malheur de ses vingt ans.

(A suivre.)

GERMAINE D'ANJOU.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean,

G. DOUENEL. — P. ANDRIEU, successeur

LIQUEUR FÉLIX POTIN

Cette liqueur, d'un goût fort agréable, d'un prix peu élevé, se recommande surtout par ses qualités hygiéniques et digestives, par la finesse de son parfum.

Le grand flacon 3 fr. 25
Le 1/2 flacon 1 75

Cabinet dentaire de M. V. ANJUBAULT,
rue de Provence, 66, Paris.

M. V. ANJUBAULT a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, rue Saint-Jean, 8, les premiers et les troisièmes dimanches et lundis de chaque mois.

Les Processions ont eu lieu avec un éclat, une foi, une piété qui ont dépassé toute attente. Et pourtant l'attente était grande. Depuis huit ans, les Nantais étaient privés d'une de leurs libertés les plus chères; aussi, quand il y a un mois les élections donnaient la victoire aux catholiques, un cri spontané, un cri unanime s'échappa de toutes les poitrines: Quel bonheur! nous allons revoir les Processions!

Le premier acte de la Municipalité nouvelle, et c'est un acte qui lui fait honneur, a été de rendre à Dieu sa liberté, la liberté de recevoir publiquement les hommages et les adorations du peuple chrétien.

Par suite des circonstances, les catholiques n'ont eu que huit jours pour faire leurs préparatifs et il semblait qu'un si court espace fût très insuffisant. Mais on a vu ce que peut faire l'élan de tout un peuple. Dans chacune des rues où devait passer le Saint-Sacrement, des quêtes ont eu lieu, d'infatigables chrétiennes allaient de porte en porte, montaient à tous les étages et recevaient presque partout une offrande.

A peine l'argent fut-il trouvé, et même avant, des ateliers s'organisèrent; que de pas et de démarches, d'ennuis, de contre-temps et de fatigues pour diriger, exécuter, achever ces travaux! Ce qu'il a fallu de temps, de patience, de persévérance pour couvrir ces banderoles de mousseline interminables, tresser ces guirlandes de lierre ou de buis, élever ces arcs de triomphe, parer ces magnifiques repositoires qui faisaient, dimanche, la gloire de nos rues, nul ne pourra jamais le dire, mais Dieu le sait, et cela suffit.

Une activité prodigieuse a été déployée cette semaine dans notre ville et elle a profité sous mille formes aux branches du commerce les plus diverses; le contester, c'est aller contre l'évidence et tomber dans le ridicule.

Au milieu de ces préparatifs, quelle joie pour les enfants! Les plus âgés se rappelaient à peine nos antiques solennités, mais tous en avaient vu une ombre affaiblie dans les paroisses suburbaines, et ils se faisaient une fête d'aller en procession, c'était pour eux un plaisir sans pareil. La joie des parents, est-il besoin de le dire, n'était pas moins grande; aussi la Procession est en notre ville la fête populaire par excellence.

Dimanche, elle a été splendide, un soleil éclatant illuminait ces brillants décors et augmentait l'allégresse publique.

La Procession générale est sortie à onze heures de l'église cathédrale. Sur la place Saint-Pierre, le coup-d'œil était magnifique; une foule immense, parée de ses plus beaux habits, attendait avec respect le Saint-Sacrement; la place entière était ornée de tentures; chaque maison, chaque étage, chaque fenêtre était décorée d'oriflammes ou de draperies blanches ou rouges. L'ordre le plus parfait régnait dans cette immense multitude et il ne s'élevait vers le ciel que des cantiques d'amour et des hymnes d'adoration: *Lauda, Sion, Salvatorum*. Nantes acclamait le Sauveur.

Nous renonçons à décrire le défilé de la Procession.

Les croix, les bannières, les étendards, les oriflammes de toutes formes, les enfants des Ecoles catholiques, innombrable armée, consolation du présent, espérance de l'avenir; les congrégations, les pieuses Associations avec leurs oriflammes particulières et les brancards qui portent des statues vénérées, les chœurs de chant, les musiques instrumentales, les ecclésiastiques revêtus ou du blanc surplis ou des chapes aux riches broderies, tous concouraient à l'ornement de la fête.

Le Saint-Sacrement était porté par Monseigneur.

Puis venait une foule considérable de gens du peuple, hommes, femmes et enfants, désireux de faire escorte au Dieu de l'Eucharistie.

Sur tout le parcours, la procession a rencontré une pompe égale, un égal recueillement; les rues étaient ornées avec un goût parfait, une générosité, une prodigalité admirables, et Notre-Seigneur a vraiment suivi une voie triomphale.

La Municipalité avait pris toutes les précautions indiquées par les circonstances; grâce à son activité et à sa prudence, secondées par les excellentes dispositions de la masse de nos concitoyens, l'ordre le plus parfait a régné sur tout le parcours de la Procession.

Certaines personnes avaient craint que la fête ne fût troublée par quelque tumulte; il

n'en a rien été. A peine s'est-il trouvé, ici et là, de rares mécontents qui venaient, le chapeau sur la tête, insulter aux croyances de leurs concitoyens.

Ces bravades ont été accueillies avec le dédain silencieux qu'elles méritaient; elles n'ont servi qu'à prouver la patience des catholiques et la mauvaise éducation de leurs auteurs. (*Espérance du Peuple.*)

RENNES. — Comme les années précédentes, la municipalité, toute républicaine, a autorisé les processions qui ont eu lieu avec la pompe et la splendeur qui distinguent les grandes fêtes religieuses en Bretagne.

Toutes les rues qui devait parcourir la procession, dit le *Journal de Rennes*, étaient transformées en vertes avenues ou en gracieux jardins. Trois magnifiques repositoires avaient été élevés sur le parcours de la procession. S. Ex. le cardinal Place portait le Saint-Sacrement.

M. Louis Hériot, docteur en médecine, médecin-major de première classe en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, et membre honoraire des Sauveteurs d'Indre-et-Loire, est mort samedi 2 juin, à Langeais.

Après le service religieux qui a eu lieu à l'église de Langeais, le corps a été ramené à Tours pour être inhumé au cimetière Lassalle, dans le caveau de la famille de M. Roche, son beau-père.

POITIERS. — *Un duel mortel.* — Hier matin, à 7 heures, un duel au fleuret a eu lieu dans le manège du 20^e d'artillerie, entre deux maréchaux des logis, MM. Chambard et Papou.

A la troisième passe, M. Chambard s'est enfoncé sur l'arme de son adversaire. Il est mort peu de temps après, malgré les soins qui lui ont été prodigués.

Le motif de ce duel était une querelle à propos d'une fille publique.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 31 mai 1888.

NAISSANCES

Le 4. — Rachel Lequeux, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Marcellin Aubert, à l'Hospice; — Augustine David, rue des Saulaies.

Le 8. — Blanche-Marie Girardeau, rue de la Grise.

Le 9. — Camille Lysée, Grand'Rue; — Raymond-Henri Perisseau, rue des Boires.

Le 11. — Berthe-Adélaïde Aubeux, rue de Fenet; — Marcel-Joseph Travers, rue Saint-Nicolas; — Léontine Beaumont, à l'Hospice.

Le 12. — Emile-Jacques-Arsène Rivière, rue Haute-Saint-Pierre; — Ernest-Henri-Hippolyte Bénard, rue de l'Arsenal; — Pierre-Joseph-Charles Baligand, rue de Poitiers.

Le 13. — Joseph-Louis-Alphonse Bausier, à l'Hospice.

Le 14. — Louis Danbonne, à l'Hospice; — André-Gabriel Fortunat, rue de la Chouetterie; — Paul-Tibule Fortunat, rue de la Chouetterie; — Louis Brard, rue de la Croix-Verte; — Georges-Louis André, rue Saint-Michel.

Le 16. — Joseph-Auguste Guiocheau, rue de la Visitation.

Le 20. — René-Marie-Joseph Gaboriau, rue du Portail-Louis; — Marie-Louise Body, à l'Hospice.

Le 22. — Yvonne Breton, rue de Fenet; Clotilde-Marie-Augusta Marcombre, quai de Limoges; — Fernande Aury, à l'Hospice.

Le 24. — Abel-Maxime Pucelle, rue de Bordeaux; — Madeleine-Marie Houillon, rue de Lorraine; — Germaine-Jeanne-Marie Cormier, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 25. — Francis-Joseph Aubert, rue Brault.

Le 26. — Marthe Renaudineau, rue des Capucins; — Marie-Louise Durand, à l'Hospice; — Marguerite-Désirée Doussain, à l'Hospice.

Le 27. — Léon-Victor Langlois, rue de la Visitation; — Albertine-Louise-Marie Haquet, rue de la Visitation.

Le 28. — Marcel-Théophile Aumasson, rue de Bordeaux.

Le 31. — Juliette-Henriette Laine, rue de l'Ancienne-Gare.

MARIAGES

Le 4^{er}. — Aristide Gendraud, boulanger,

de Saumur, a épousé Augustine-Louise Cheignon, sans profession, de Chalonnese-sur-Loire; — Louis-Clément Mercier, serrurier, a épousé Augustine-Françoise Hobbe, couturière, tous deux de Saumur.

Le 8. — Joachim-Jules Porcher, mécanicien, a épousé Marie Leblanc, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 14. — Jean Béthouille, employé de chemin de fer, de Thouars, a épousé Armande Brouard, couturière, de Saumur; — Auguste Brindamour, garçon d'hôtel (veuf), de Bagnoux, a épousé Jeanne-Marie Marsault, cuisinière, de Saumur.

Le 29. — Alphonse Bazot, journalier, a épousé Julie-Jeanne-Marie Jasson, cuisinière, tous deux de Saumur; — Joseph-Germain Trepreau, horticulteur, de Saumur, a épousé Constance-Augustine Raboin, lingère, de Saint-Hilaire-Saint-Florent; — Auguste Mercier, jardinier, a épousé Marie-Louise Gaudin, jardinière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS

Le 3. — Jean-Alexandre Denis, sans profession, 47 ans, à l'Hospice.

Le 4. — Adélaïde Minault, journalière, 48 ans, épouse Henri Valard, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 5. — Jeanne Rimbault, 2 ans, rue du Portail-Louis; — Augustin Juteau, sans profession, 70 ans, à l'Hospice; — Marie-Françoise Robin, chapeletière, 81 ans, veuve Placide-Fleury Génois, dit Jolly, à l'Hospice; — André Jahan, ferblantier, 44 ans, à l'Hospice.

Le 6. — Octavie-Elise Jaunay, 3 mois, rue de la Visitation.

Le 7. — Marie Desbordes, sans profession, 62 ans, veuve Michel Lutz, à l'Hospice.

Le 10. — Camille Lysée, 1 jour, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 11. — Rose-Louise Couléard, couturière, 56 ans, veuve Augustin Patault, rue de la Visitation; — Henriette Launay, sans profession, 69 ans, épouse Auguste Robineau, à l'Hospice; — Jean Martineau, employé d'octroi, 48 ans, à l'Hospice.

Le 12. — Louis Cocuau, 3 ans, à l'Hospice.

Le 13. — Marcel-Gaston Bouchet, 4 ans, rue de Poitiers; — Albert Henriët, 8 mois, rue Saint-Nicolas; — Louise Ory, domestique, 49 ans, célibataire, à l'Hospice.

Le 14. — Marie Piccard, ménagère, 70 ans, veuve Jean Tulasne, rue Courcouronne.

Le 15. — Marie-Louise-Ursule Chivert, sans profession, 28 ans, épouse Jacques-Louis Gentis, rue d'Orléans; — Françoise Huet, journalière, 72 ans, veuve Louis-Barthélemy Hégron, à l'Hospice.

Le 16. — Marie-Antoinette Couturier, sans profession, 74 ans, épouse Jean Grosbois, rue du Puits-Neuf; — Rose-Blanche-Domitille Léger, sans profession, 42 ans, épouse Théodore Poirier, levée de Saint-Florent.

Le 17. — Prosper-Désiré Roger, 3 ans, rue de la Visitation; — Jean Lalande, rentier, 80 ans, place du Champ-de-Foire.

Le 18. — Nicolas Breuil, cordonnier, 32 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 24. — Charles-Louis Delarue, marchand, 71 ans, rue de la Croix-Verte.

Le 22. — Marie Renaire, journalière, 46 ans, veuve Jean Demé, à l'Hospice.

Le 23. — Marie-Renée Tessier, sans profession, 80 ans, veuve René-Louis Poirier, avenue de la gare de l'Etat.

Le 24. — Marie-Célestine Poirier, comptable, 49 ans, veuve Joseph Bolognesi, à l'Hospice; — Louise-Renée Lioton, blanchisseuse, 76 ans, veuve Jean Goglais, à l'Hospice; — Louis Foucher, journalier, 32 ans, à l'Hospice.

Le 25. — Anne-Marguerite Buchat, gantière, 20 ans, épouse Edouard-Émile Le Floch, à l'Hospice.

Le 29. — Jean Marcadeux, cultivateur, 65 ans, rue de Fontevault.

Le 30. — Louis Lorendeau, cocher, 50 ans, quai de Limoges.

Incendie de la gare de Nimes

Voici les dépêches sur ce sinistre :

La gare de Nimes est en feu.

Les quais numéros 1, 2 et 3, où étaient déposées des marchandises de diverse nature, entre autres du pétrole et des spiritueux, sont complètement incendiés.

Le feu a pris à six heures, lundi soir, dans

un wagon de fourrage et s'est développé avec une rapidité foudroyante.

Le quai de réserve est menacé.

Les dégâts seront énormes.

10 heures soir. — L'incendie de la gare continue.

Le quai de débarquement, qu'on croyait pouvoir préserver, a pris feu, mais on a eu le temps d'enlever toutes les marchandises qu'il contenait.

Toutes les autorités et notamment le préfet, le général de Cossigny et le procureur général sont sur les lieux.

Le spectacle est terrifiant. Les pompiers, la ligne et l'artillerie, aidés du personnel de la Compagnie, combattent énergiquement l'incendie.

Tous les efforts qu'on a tentés jusqu'à présent paraissent infructueux. Il ne reste plus qu'un quai. Les bureaux sont hors de l'atteinte des flammes.

Au dernier moment, j'apprends qu'un épouvantable accident vient de se produire. Pendant la manœuvre d'un train qu'on éloignait des abords du foyer de l'incendie, un homme a été tué et deux autres ont été blessés.

Si par une heureuse circonstance 900 kilogrammes de dynamite qui se trouvaient sur un des quais incendiés n'avaient pas été expédiés ce matin, une terrible catastrophe se fût certainement produite : le quartier de la gare aurait sauté.

Minuit. — La partie de la gare qui était occupée par les quais 1, 2 et 3 n'est plus qu'un immense brasier. Toutes les marchandises sont brûlées; les dégâts sont d'autant plus importants que les quais étaient encombrés de machines de toutes sortes provenant du concours régional.

Ainsi que je vous l'ai dit, le feu a pris à une meule de fourrage en fermentation qui se trouvait en gare depuis deux ou trois jours; il s'est ensuite communiqué, avec rapidité, aux tonneaux de pétrole qui se trouvaient à côté et n'a pas tardé à gagner les autres marchandises.

La foule est énorme autour de la gare. Les étrangers attirés dans notre ville par le concours se sont portés en grand nombre sur le lieu du sinistre.

Le service d'ordre est organisé par la gendarmerie et une compagnie de ligne.

Touté la gendarmerie est sur pied. Le bruit a couru que les taureaux espagnols qui doivent courir dimanche étaient sur un des quais incendiés. Renseignements pris, le fait n'est pas exact. Une maison attenant aux docks a été en partie détruite; on a pu préserver la portion la plus importante.

Les deux blessés vont mieux.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 juin.

La physionomie du marché reste satisfaisante; la tenue des cours est bonne : le 3 0/0 termine à 83.20; le 4 1/2 0/0 à 106.

L'action du Crédit Foncier cote 1.466. Les obligations foncières et communales ont un bon courant de demandes au comptant et à terme; les capitalistes bien avisés s'impressent de profiter d'une plus-value dont l'importance se mesure à l'écart qui sépare les cours actuels du cours de 500.

La Société Générale est calme à 435. Les Dépôts et Comptes courants cotent 600.

Au cours actuel de 385.25, les obligations des Immeubles de France constituent un placement tout indiqué pour la petite épargne. Ces titres sont appelés à une hausse prochaine, les obligations similaires de la Banque hypothécaire cotent 495 fr.

La Banque d'Escompte a des achats suivis à 466.25.

Le Panama cote 400. La discussion sur les obligations à lots est venue hier au Sénat et se terminera aujourd'hui; le vote en est d'ailleurs certain et sera favorable à la compagnie.

L'action Métaux monte à 816.25.

L'action de la Compagnie Transatlantique est recherchée à 537.50.

Le Comptoir d'Escompte cote 1.035.

Le Corinthe retombe lourdement à 247.50. La compagnie se propose d'émettre des valeurs à lots. Dans les conditions actuelles de l'entreprise, nous doutons que l'épargne soit assez imprudente pour s'y engager.

Le marché de nos chemins de fer est calme.

M. J. BRUYÈRE a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert, rue de la Grise, n° 2, un **Cabinet d'Architecte-Expert-Mètreur-Vérificateur.**

Employé antérieurement comme conducteur des travaux de la ville de Reims, puis à Saumur pendant deux ans chez un architecte, il fera tous ses efforts pour mériter la confiance des personnes qui s'adresseront à lui.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

ADJUDICATION VOLONTAIRE
En l'étude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur,
Le DIMANCHE 17 Juin 1888, à une heure précise de relevée,
En totalité ou par lots à former au gré des acquéreurs,

D'UNE PROPRIÉTÉ

A SAUMUR,
Située aux Huraudières,
Derrière l'Ecole de cavalerie,
Appartenant à M. LACROIX-TAUGOURDEAU, jardinier, qui l'exploite actuellement.

Cette propriété, située sur le chemin du Breil ou chemin Charnier, est d'une contenance totale de deux hectares quatre-vingt-quatre ares vingt-sept centiares et comprend :

- 1° Un corps de bâtiments se composant de maison, hangar, caves et autres dépendances; 2° Une petite maison isolée; 3° Une portion de terrain en culture plantée de rangées de vignes contenant cinquante-huit ares quatre-vingt centiares; 4° Un jardin fruitier et potager contenant un hectare vingt-cinq ares dix centiares; 5° Une pièce d'eau d'une superficie de cinquante-sept ares quinze centiares; 6° Enfin un pré saulaie de quarante-trois ares vingt-deux centiares.

Elle est d'un seul tenant et joint à l'ouest le chemin du Breil ou chemin Charnier, au midi la levée d'enceinte, au nord l'usine Avenier et M. Guérin, à l'est M. Chambourdon ou le tir aux pigeons.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, à M. LACROIX-TAUGOURDEAU; Et, pour tous renseignements: 1° à M^e GAGNAGE, notaire, dépositaire du cahier des charges; 2° et à M. TAUGOURDEAU-NICOLAS, expert au Pont-Fou-chard.

A VENDRE

8 Wagons à bascule;
300 mètres de rail Decauville, voté de 40 centimètres,
S'adresser à M. ACKERMAN, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Etude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n° 17.

ADJUDICATION VOLONTAIRE
Le DIMANCHE 17-JUIN, à 4 heures précises de l'après-midi,
A la Mairie de St-Hilaire-St-Florent, DES

IMMEUBLES

Ci-après,
Situés commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Et dépendant de la succession de M. et M^{me} VILLIEN-GOUBY.

1° TROIS PETITES MAISONS, à Saint-Hilaire, dont deux se joignant et une isolée, élevée sur terre-plein, d'un rez-de-chaussée avec greniers au-dessus, caves dans le roc, cour commune et jardin;

2° Et trente-huit ares quarante-trois centiares de terre labourable, au canton du Bas-Pré-Boisseau, joignant au levant M. Renard, au couchant M^{me} de la Frégoillère, au nord M. Renou-Bertin et au midi un chemin.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e GAGNAGE.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à l'entrée du Pont-Fou-chard, Commune de Bagneux,
Occupée par M^{me} JAVELLE et autres,
Comprenant: deux habitations, grand portail sur la route, cour, hangar, deux écuries et jardin bien planté d'une superficie de treize ares soixante-quinze centiares.
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

UN JEUNE HOMME de 13 ans demande place.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

AFFERMAGE DE BIENS COMMUNAUX

Le DIMANCHE 10 juin 1888, à midi, en l'une des salles de la Mairie des Rosiers, il sera procédé, par le ministère de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers, à l'affermement de divers biens, situés commune des Rosiers, dont la désignation suit:

Article premier.
Trente hectares de terre labourable, situés aux Champillons, joignant le chemin de la Bloirie à la Planche-Princay, la pièce de terre de la Planche-Princay, le surplus du commun, la route de Beaufort et divers propriétaires.

Article deuxième.
Dix hectares de terre, situés aux lieux dits la Planche-Princay, la Maison-Neuve et le Petit-Bois.

Article troisième.
Dix hectares de terre, situés aux Hettes.

Article quatrième.
Un hectare de terre, aux Champillons.

Article cinquième.
Un hectare de terre, situé au même lieu.

Article sixième.
Un hectare de terre, situé aussi au même lieu.

Article septième.
Et soixante-six ares de terre, situés aux Hettes.

S'adresser, pour tous renseignements: Soit au Secrétariat de la Mairie, soit audit M^e BEAUMONT, dépositaire du cahier des charges.

A VENDRE

La plus grande CAVE de Saumur
Située rue du Presbytère,
Propre au commerce des vins ou comme glacière.
S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A LOUER
Pour la Toussaint prochaine,
UNE MAISON

Avec Jardin clos de murs
Contenant environ 20 ares,
Ecurie, REMISES et SERVICIERS,
Située au bourg des Rosiers-sur-Loire, avec vue sur la Loire.
S'adresser, pour traiter, à M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

1^{er}. UNE MAISON, située à Saint-Florent, à l'angle de la rue du Port et de la rue de la Palaine;
2^{er}. 28 ares environ de TERRE, en trois parcelles, aux Prés-Boisseau, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent;
3^{er}. 20 ares environ de VIGNE, au Pont-Fou-chard, même commune. Ces immeubles appartiennent à M^{me} LECLORENEC et à ses enfants.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 4^{er} novembre prochain,
UNE FERME, située à Beaulieu, commune de Saumur, contenant un hectare soixante ares, clos de murs;
Et soixante-six ares de pré, dans la Prairie-de-Beaulieu;
Exploités actuellement par M. DIXMIER.
S'adresser, pour traiter, à M. GAUTIER.
Saumur, imp. P. Godet.

Etude de M^e A. MARCOMBRE, huissier à Saumur.

VENTE DE MEUBLES

Le DIMANCHE 10 juin 1888, à 2 heures du soir, à Champigny, commune de Souzay, au domicile de M. RÉBILLEAU-GASNAULT, — M^e MARCOMBRE procédera à la vente, aux enchères publiques, de: un cheval, une charrette, deux vaches, meubles, linges et quantité de bons objets.
Au comptant, plus 5/0.

A CÉDER

IMMÉDIATEMENT
Pour cause de décès,
Très-bonne maison de Clouterie, Quincaillerie et Articles de ménage.
MAGASIN BIEN SITUÉ ET TRÈS BIEN ACHALANDÉ.
S'adresser à M^{me} veuve VASSEROT, propriétaire de ladite maison, 28, rue Saint-Nicolas, Saumur.

A VENDRE

UNE EXCELLENTE
MACHINE A VAPEUR
Force de 8 chevaux
De chez Nassivet, à Nantes. — S'adresser à M. DE LÉPINE, à Dampierre, près Saumur.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, Saumur.
On demande un apprenti.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères
5, rue d'Orléans
SAUMUR
Fournitures diverses pour le découpage des Bois et Métaux, Machines au pied et à la main, Scies, Dessins, Tours et Accessoires.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 JUIN.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture précéde	Dernier cours.		Coture précéde	Dernier cours.		Coture précéde	Dernier cours.		Coture précéde	Dernier cours.
3 % amortissable	83 10	83 17	Est	778 75	785	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	525	525
3 % (nouveau)	85 80	86 10	Paris-Lyon-Méditerranée	1250	1250	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	531	531	Est	391	391
4 1/2 % (nouveau)	105 90	105 90	Midi	1175	1180	1865, 4 %	525 25	525 25	Midi	404	403 50
Obligations du Trésor	512 50	512	Nord	1565	1557 50	1869, 3 %	410	409 50	Nord	410	411
Banque de France	3585	3589 75	Orléans	1330	1325	1871, 8 %	400	402	Orléans	408	408
Société Générale	435	435	Ouest	893 75	897 50	1875, 4 %	516	519 50	Ouest	403 50	404
Comptoir d'escompte	1045	1040	Compagnie parisienne du Gaz	1332 50	1330	1876, 4 %	515 75	515	Paris-Lyon-Méditerranée	402	402
Crédit Lyonnais	585	590	Canal de Suez	2170	2278 75	Bons de liquid. Ville de Paris	521	520	Paris-Bourbonnais	461	400 75
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1462 50	1465	C. gén. Transatlantique	537 50	537 50	Obligations communales 1879	484	483 50	Canal de Suez	597	600
Crédit mobilier	325	328 75	Russe 5 0/0 1870	99 50	99 75	Obligat. foncières 1879 3 %	484	483 50	Panama 6 0/0	399 75	395
Canal Inter.-Panama	400	398 75									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE LÉTAT							LIGNE D'ORLÉANS													
SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ							SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir		
Saumur(orf.)	2 03	6 33	»	»	1 38	4 16	Saumur(orf.)	»	4 16	»	9 34	Saumur(orf.)	7 57	11 54	1 34	3 05	5 42	11 7		
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	Saumur(état)	8 31	4 13	»	8 30	Vivy	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»		
Nantillyhalte	»	7 03	8 27	10 44	»	4 26	Nantilly	8 37	4 26	»	4 3	Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»		
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	Montreuil(a)	9 19	4 55	»	9 08	Vernantes	8 33	12 31	»	3 39	6 14	»		
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11	»	4 40	— (départ.)	9 29	5	»	4 23	Noyant(Méon)	8 59	12 50	2 13	4 04	6 38	11 47		
Montreuil(a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 06	4 55	le Vaudelnay	9 40	5 11	5 17	9 31	Chât.-d-Loir.	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31		
— (départ.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	Baugé	9 50	5 20	5 44	9 42									
Thouars	2 53	8	»	11 57	2 27	5 27	Doué	9 57	5 27	6 21	9 51									
Loudun	»	8 10	»	»	»	5 52														
Poitiers	»	10 32	»	»	»	5														